

Interpellation écrite du 14 novembre 2018 de MM. et Mmes Tobias Schnebli, Maria Pérez, Ariane Arlotti, Morten Gisselbaek, Hélène Ecuyer et Brigitte Studer: «Pourquoi la Ville de Genève soutient-elle l'introduction de la taxe au tonnage pour les sociétés de transport maritime?»

Considérant que:

- depuis 2013 la taxe au tonnage pour les sociétés de transport maritime faisait partie du projet initial de la troisième réforme de l'imposition des entreprises RIE III;
- le 25 septembre 2014, M. Guillaume Barazzone avait déposé au Conseil national la motion 14.3909 demandant l'introduction de la taxe forfaitaire destinée à remplacer l'imposition sur les bénéfices et les capitaux des entreprises de transport maritime;
- le 19 novembre 2014, le Conseil fédéral a informé que dans la procédure de consultation, «neuf cantons, la Conférence des gouvernements cantonaux, la Conférence des directeurs des finances, Economiesuisse et la Ville de Genève sont favorables à l'introduction de cette taxe ou, du moins, à un examen approfondi de celle-ci» et que «six cantons rejettent explicitement la mesure»;
- le numéro 2 du transport maritime mondial MSC (chiffre d'affaires de 28 milliards de francs selon *Le Temps* le 20 juin 2018) a son siège à Genève où son PDG a d'étroites relations notamment avec les magistrats Pierre Maudet et Guillaume Barazzone,

nous demandons les explications suivantes au Conseil administratif:

- quelles motivations ont amené le Conseil administratif à soutenir la possibilité de l'introduction de la taxe forfaitaire au tonnage?
- le Conseil administratif en a-t-il évalué les conséquences financières pour les revenus de la Ville et peut-il les chiffrer? A-t-il pris pour bonne devise de M. Barazzone: «Taxe au tonnage. Une nécessité fiscalement neutre»?
- le Conseil administratif n'estime-t-il pas opportun d'informer publiquement sur toutes ses prises de position dans le cadre des procédures de consultation fédérales et cantonales?